

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mercredi 23 octobre 2013 à 9 H 30 à La Roche Bernard



EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 23 octobre 2013 à 9 H 30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS:

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

ABSENT EXCUSÉ:

 Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mercredi 23 octobre 2013 à 9 H 30 à La Roche Bernard NANTES, LE
1 2 NOV. 2013

8 - RESSOURCES

Débat d'orientation budgétaire : délai légal : engagement

Dans le cadre du contrôle de légalité des budgets 2013 de l'Institution, Monsieur le Préfet de Loire Atlantique a, par courrier du 23 juillet 2013, formulé une observation portant sur le non-respect du délai de 2 mois maximum prévu par les textes entre Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le vote du budget.

En effet, le DOB s'est tenu lors de la séance du 19 décembre 2012, et le budget n'a été voté que le 1et mars 2013, du fait du défaut de quorum lors de la séance convoquée pour le 5 février 2013.

Monsieur le Préfet demande donc que le Conseil d'Administration s'engage désormais à respecter le délai légal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend cet engagement.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François GUERIN

REÇU EN PREFECTURE NANTES, LE

1 2 NOV. 2013